



Cette procédure est suivie quand un client décide de transférer des titres ou son portefeuille chez un autre courtier. Les opérations, qui s'effectuent à la valeur nominale des titres qui s'équilibrent (valeur pécuniaire nulle), doivent s'effectuer en un seul jour ouvrable. Elles sont réglées dès leur confirmation.